

Le 09/11/2007

## L'ANPE, le SESA et l'UNEDIC coopèrent pour le recrutement et la visibilité dans les métiers de la sûreté aérienne

Le SESA, syndicat patronal regroupant 11 entreprises de la sûreté aérienne, représentant 90% de l'activité du secteur, prévoit environ **4 000 recrutements par an**, essentiellement en CDI, et répartis sur 9 régions (dont la moitié sur les plates formes aéroportuaires d'Ile de France).

Christian CHARPY, Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi, Roger DUTOIT, Président du SESA et Jean-Luc BERARD, Directeur Général de l'UNEDIC, ont signé le 13 juillet 2007 une convention nationale de coopération.

Son objectif : aider les entreprises du secteur de la sûreté aéroportuaire à réussir leurs recrutements dans un contexte de renforcement des textes règlementaires encadrant l'exercice des fonctions d'agent de sûreté.

En effet, les entreprises de sûreté sont dans l'obligation de recruter des candidats ayant obtenu un double agrément délivré par les services préfectoraux et le Parquet.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008**, elles devront également s'assurer de l'obtention d'un titre ou d'une certification professionnelle des candidats dans le secteur (tel le Certificat de Qualification Professionnelle mis en place par le SESA), en tant qu'aptitude préalable à l'embauche.

Pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir ce certificat de qualification professionnelle préalablement à leur embauche au sein d'une entreprise du secteur de la sûreté aérienne et aéroportuaire, l'ANPE veillera à mobiliser les dispositifs d'adaptation à l'emploi dont ceux financés par les Institutions d'Assurance Chômage.

Cette collaboration s'exerce dans le cadre des missions de sûreté des aéroports et des aéronefs et de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'ANPE, le SESA et l'UNEDIC s'engagent à mobiliser leurs synergies pour permettre aux demandeurs d'emplois d'accéder durablement aux emplois proposés par les entreprises adhérentes du SESA (communication et échange de savoir faire entre les partenaires, évaluation des capacités et compétences des demandeurs d'emploi, actions de formation et de professionnalisation, ...)

